



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Alain GIRNY, Président
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03 89 70 90 70 - Fax 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr

2. Objet de l'accord-cadre :

Intitulé : Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de branchements particuliers et de petites extensions pour raccordement de ceux-ci sur le réseau d'assainissement - Période 2018-2021

Type d'accord-cadre : Accord-cadre de travaux

Classification CPV :

45 23 24 10-9 Travaux d'assainissement

3. Procédure :

Type de procédure : procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères pondérés suivants :
Prix : 60 %
Valeur technique : 40 %

Publications antérieures concernant le même accord-cadre :

Avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP n° 18-8547 du 19/01/2018.

4. Attribution de l'accord-cadre :

Date d'attribution de l'accord-cadre : 9 avril 2018

Titulaire de l'accord-cadre :

Travaux Publics des Trois Frontières
6 rue de l'Artisanat
68730 BLOTZHEIM



5. Renseignements complémentaires :

Autres informations

Date de signature de l'accord-cadre : 26 mars 2018

L'accord-cadre est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service juridique de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
BP 51 038
67 070 Strasbourg Cedex
Tél. 03.88.21.23.23
Fax. 03.88.36.44.66
Mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
BP 51 038
67 070 Strasbourg Cedex
Tél. 03.88.21.23.23
Fax. 03.88.36.44.66
Mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis : Mercredi 13 juin 2018

